

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

13 June 1990

Doc. 6254

REPORT

giving an opinion on the texts
adopted at the 25th Session
of the Standing Conference of Local
and Regional Authorities of Europe
(CLRAE)

(Strasbourg, 6-8 March 1990)

(Rapporteur : Mr ADRIAENSENS, Belgium, Socialist)

I. Draft opinion

presented by the Committee on the Environment,
Regional Planning and Local Authorities

1. The Assembly welcomes the co-operation that has been established between its different committees and the Conference in the implementation of joint projects and, hence, in the pursuit of the Council of Europe's objectives.

2. The Conference's commitment to co-operation with the countries of Eastern Europe is welcomed.

3. The Assembly gives its opinion on the texts adopted by the Conference at its 25th Session:

A. *Resolution 210* on the revitalisation of the countryside: local and regional government action

i. The Assembly shares the Conference's concern for the revitalisation of the countryside in order, *inter alia*, to preserve the duality and complementarity between rural and urban areas, a feature of our societies.

ii. It recalls its own Recommendation 1091 (1988) on the European Campaign for the Countryside — A new management for rural areas, aimed at giving a real and co-ordinated follow-up to this campaign — in the field of intergovernmental activities — in the same way as other organisations, such as the European Communities and OECD.

iii. It was in the same spirit that its Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities held a colloquy at the beginning of the year on the integration of rural tourism in European societies.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

13 juin 1990

Doc. 6254

RAPPORT

portant avis sur les textes adoptés
lors de la 25^e Session
de la Conférence permanente
des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe
(CPLRE)

(Strasbourg, 6-8 mars 1990)

(Rapporteur : M. ADRIAENSENS, Belgique, socialiste)

I. Projet d'avis

présenté par la commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux

1. L'Assemblée se félicite de la coopération qui s'est établie entre ses différentes commissions et la Conférence dans la réalisation de projets communs et, de là, dans la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe.

2. Elle se félicite de l'engagement de la Conférence dans la coopération avec les pays de l'Est.

3. Elle formule l'avis suivant sur les textes adoptés par la Conférence à sa 25^e Session:

A. *Résolution 210* sur la revitalisation du monde rural: action des collectivités territoriales

i. L'Assemblée partage le souci de la Conférence de voir se revitaliser le monde rural dans le but, entre autres, de préserver la dualité et la complémentarité ville-campagne, caractéristique de nos sociétés.

ii. Elle rappelle sa propre Recommandation 1091 (1988) relative à la Campagne européenne pour le monde rural, visant à donner à cette campagne un suivi réel et coordonné — sur le plan des activités intergouvernementales — à l'instar d'autres organisations telles que les Communautés européennes et l'OCDE.

iii. C'est également dans cet esprit que la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée a organisé, au début de l'année, un colloque sur l'intégration du tourisme rural dans les sociétés européennes.

iv. The Assembly firmly supports the request addressed to the Committee of Ministers to create a structure for intergovernmental co-operation in matters concerning the countryside.

v. It also emphasises the importance of co-operation with OECD, which has undertaken an ambitious programme in this field.

B. Resolution 212 on flood control and the role of local and regional authorities

i. The Assembly shares the CLRAE's anxiety at the major floods experienced by Europe in recent years, which have caused considerable damage.

ii. It supports the recommendations addressed to local and regional authorities, emphasising in particular the restoration and protection of natural flood-retention areas and the development of streams and rivers either naturally or in a manner close to nature.

iii. It subscribes to the proposals to set up national funds for helping victims and to consider the possibility of drawing up a convention on precautions to be taken against flooding.

C. Resolution 213 on the contribution of local and regional authorities to the opening towards the Central and East European countries

i. The Assembly welcomes the CLRAE's involvement in the open-door policy towards the countries of Central and Eastern Europe and in the promotion of democracy and human rights.

ii. The Conference's request for an increase in financial resources for the speedy implementation of the "Democratic City" programme is a priority matter, and the Assembly hopes that governments will decide to act favourably thereon.

iii. It agrees with the importance attached by the Conference to the establishment of "regional transfrontier solidarity" between countries of Eastern and Western Europe, as well as between the East European countries themselves.

iv. It wholeheartedly supports the proposal to make full use of the Council of Europe's European Outline Convention on Transfrontier Co-operation between Territorial Communities or Authorities, especially as the proposal is in line with its own Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities' thinking on problems concerning the situation of frontier workers and populations.

iv. L'Assemblée appuie fermement la demande formulée à l'adresse du Comité des Ministres visant à donner une structure articulée à la coopération intergouvernementale dans le domaine du monde rural.

v. Elle insiste également sur l'importance d'une coopération avec l'OCDE qui a entrepris un programme ambitieux dans ce domaine.

B. Résolution 212 sur les grandes inondations et le rôle des pouvoirs locaux et régionaux

i. L'Assemblée partage l'inquiétude de la CPLRE devant les grandes inondations que l'Europe a connues ces dernières années, qui ont causé des dégâts importants.

ii. Elle appuie les recommandations adressées aux collectivités et aux régions, en insistant particulièrement sur la récupération et la protection des espaces naturels de rétention des crues et sur les aménagements des cours d'eau dans le respect de la nature.

iii. Elle souscrit aux propositions de création de fonds nationaux destinés aux aides aux victimes, et de rédaction éventuelle d'une convention sur les mesures à prendre pour limiter les risques d'inondation.

C. Résolution 213 sur la contribution des collectivités locales et régionales à la politique d'ouverture vers les pays de l'Europe centrale et orientale

i. L'Assemblée se félicite de l'engagement de la CPLRE dans le processus d'ouverture aux pays de l'Europe centrale et de l'Est, et de promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

ii. La demande de la Conférence d'une augmentation des moyens financiers pour la mise en œuvre sans délai du programme «Cité démocratique» est prioritaire et l'Assemblée souhaite que les gouvernements décident d'y donner une suite favorable.

iii. Elle partage l'importance accordée par la Conférence à la mise en place d'une «solidarité régionale transfrontalière» entre les pays de l'Est et de l'Ouest comme au sein même des pays de l'Est.

iv. Elle souscrit entièrement à la proposition d'exploiter pleinement la Convention-cadre européenne du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, d'autant plus qu'une telle proposition va dans le sens de la réflexion que la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux conduit sur les problèmes de la situation des travailleurs et populations frontaliers.

v. Like the Conference, the Assembly considers it important to turn to account such instruments as the European Charter of Local Self-Government, which may provide a democratic solution to many of the problems confronting the countries of Central and Eastern Europe.

vi. It shares the Conference's wish that all the possibilities offered by the Council of Europe's Social Development Fund be examined in order to meet — at least partly — the financial needs of local and regional entities in the countries of Central and Eastern Europe.

D. *Resolution 214* on the activities report of the Conference (1989-90) and the follow-up given to the resolutions of the Conference by the Committee of Ministers and by the Parliamentary Assembly

i. The Assembly cannot but subscribe unreservedly to the Conference's wish that the Committee of Ministers act more speedily on its resolutions, especially as the Assembly itself regularly makes the same request.

ii. It supports the desire for closer links between the Conference and other organs, such as the Committee of Ministers, the steering committees and the ministerial conferences.

iii. In particular, it takes note of the Conference's wish for even closer co-operation with the Parliamentary Assembly.

E. *Resolution 217* on the impact of the completion of the internal market on local and regional autonomy

i. While reaffirming its belief that the completion of the single market will be a crucial stage in the process of European construction, the Assembly agrees with the analysis of the risks which the political integration of the Twelve may involve for local and regional authorities.

ii. It shares the fear expressed many times that, unless appropriate measures are taken, the single market might aggravate the "frontier effect" at the Community's external borders, and supports the wish for increased transfrontier co-operation that will strengthen cultural, social, political and economic links between the EEC states and other countries.

iii. It supports the Conference's statement concerning the role and powers of local and regional authorities in the environmental field, which justifies their reinforcement.

v. Comme la Conférence, l'Assemblée estime important d'exploiter également des instruments tels que la Charte européenne de l'autonomie locale qui peut apporter une solution démocratique à beaucoup des problèmes auxquels doit faire face les pays de l'Europe centrale et orientale.

vi. Elle partage le souhait de la Conférence de voir explorer toutes les possibilités offertes par le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe afin de répondre — tout au moins en partie — aux besoins financiers des entités locales et régionales des pays de l'Europe centrale et de l'Est.

D. *Résolution 214* sur le rapport sur les activités de la Conférence (1989-1990) et les suites réservées aux résolutions de la Conférence par le Comité des Ministres et par l'Assemblée parlementaire

i. L'Assemblée ne peut que souscrire sans réserve au vœu de la Conférence de voir le Comité des Ministres donner une suite plus rapide à ses résolutions, d'autant plus que l'Assemblée formule régulièrement la même demande.

ii. Elle appuie le souci de voir une articulation plus étroite entre la Conférence et les autres organes tels que le Comité des Ministres, les comités directeurs et les conférences ministérielles.

iii. Elle prend note particulièrement du souhait exprimé par la Conférence d'une coopération encore plus étroite avec l'Assemblée parlementaire.

E. *Résolution 217* sur les effets de l'achèvement du marché intérieur sur l'autonomie locale et régionale

i. Tout en réaffirmant sa conviction que l'achèvement du marché unique constituera une étape capitale dans la construction européenne, elle partage l'analyse des risques que l'intégration politique des Douze peut comporter pour les pouvoirs locaux et régionaux.

ii. L'Assemblée partage la crainte exprimée maintes fois selon laquelle, faute de mesures appropriées, le marché unique pourrait aggraver «l'effet frontière» aux limites extérieures de la Communauté et appuie le souhait d'une coopération transfrontalière accrue qui permettrait de renforcer des liens culturels, sociaux, politiques et économiques entre pays membres et non membres de la CEE.

iii. Elle appuie la déclaration faite par la Conférence sur le rôle et les compétences des collectivités locales et régionales en matière d'environnement, qui justifie leur renforcement.

iv. It subscribes to all the requests addressed to the institutions of the European Communities, particularly those concerning the development of regional planning activities and co-operation with the Council of Europe with a view to establishing a genuine European environmental area. Only such an approach would make it possible to tackle the often serious and urgent environmental problems experienced by all European countries, which call for global solutions.

II. Explanatory memorandum by Mr ADRIAENSENS

Introduction

The Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe held its 25th Session in Strasbourg from 6 to 8 March 1990. The first plenary sitting began with the election of the Conference's President for a two-year term of office. Lucien Sergent, a regional councillor of Ile de France and the Secretary General of the French Association for the Council of European Municipalities and Regions, was elected to succeed J. Morgan (United Kingdom).

In view of the events which have occurred in recent months in the countries of Central and Eastern Europe, as well as the important role that the Council of Europe may play in helping those countries to accede to democracy and become genuine partners of the countries of Western Europe, it was only natural that the Conference should devote some of its proceedings to studying the best way of providing those countries with practical and effective aid.

The Assembly cannot but welcome the Conference's active participation in the process of co-operation being pursued by the Council of Europe with the countries of Central and Eastern Europe.

Direct aid between one town and another and between one region and another is crucial to the democratisation of the countries of Central and Eastern Europe, and any action taken to that end should be encouraged.

1. Salient events

As already mentioned, a considerable part of the Conference's proceedings was devoted to co-operation with the countries of Central and Eastern Europe. In the debate on local authorities and Central and Eastern Europe, the Conference was addressed by Imre Verebelyi, the Hungarian Deputy Minister responsible for Local Govern-

iv. Elle souscrit à toutes les demandes formulées aux institutions des Communautés européennes et plus particulièrement à celles concernant le développement des activités en matière d'aménagement du territoire et une coopération avec le Conseil de l'Europe dans le but de mettre en place un véritable espace européen de l'environnement. Seule une telle approche permettrait d'aborder les problèmes d'environnement, souvent graves et urgents, que connaissent tous les pays de l'Europe et qui exigent des solutions globales.

II. Exposé des motifs par M. ADRIAENSENS

Introduction

La Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a tenu sa 25^e Session du 6 au 8 mars 1990 à Strasbourg. La première séance plénière a débuté par l'élection du président de la Conférence pour un mandat de deux ans. Lucien Sergent, conseiller régional d'Ile-de-France et secrétaire général de l'Association française pour le Conseil des communes et régions d'Europe, a été élu comme successeur de J. Morgan (Royaume-Uni).

Etant donné les événements survenus ces derniers mois dans les pays de l'Europe centrale et orientale, et le rôle important que le Conseil de l'Europe peut jouer pour aider ces pays à accéder à la démocratie et à devenir de véritables partenaires pour les pays de l'Europe occidentale, il était normal que la Conférence consacre une partie de ses travaux à étudier les modalités qui se prêteraient le mieux à une aide concrète et efficace de leur part à ces pays.

L'Assemblée ne peut que se féliciter d'une participation active de la Conférence à la coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale mise en œuvre par le Conseil de l'Europe.

L'aide directe de ville à ville et de région à région est une pierre angulaire dans le processus démocratique des pays de l'Europe centrale et orientale, et toute action entreprise dans ce sens doit être encouragée.

1. Evénements importants

Comme il a été dit plus haut, une place importante des travaux de la Conférence a été consacrée à la coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale. Dans le cadre du débat sur les pouvoirs locaux et l'Europe centrale et orientale, le ministre délégué aux Collectivités locales de Hongrie, Imre Verebelyi, et le secrétaire d'Etat aux col-

ment, and Jerzy Regulski, the Polish State Secretary for Local Government. Both speakers emphasised the importance of the Council of Europe's work in the local authority field and said how useful the European Charter for Local Self-Government had been in connection with their countries' legislative reforms.

Mr Verebelyi emphasised the importance of a balance between local authorities and central government for the development of his country. Although confident about the validity of the legislative system governing local authorities in Hungary, he was convinced of the need for his country's leaders to be provided with the experience of the West European countries for implementing the local authority law.

Jerzy Regulski, for his part, called for the same type of co-operation, while recalling that Polish local authorities had lost their autonomy in 1939 and that one of the priorities for his country was to restore to local government the powers confiscated by centralised bureaucracy.

In the debate, various forms of aid were proposed by those who spoke. The Conference expressed the wish for speedy implementation of a "Democratic City" programme which would provide a basis for direct aid between one town and another through twinnings or other forms of co-operation. Another desirable type of co-operation was technical assistance by the Conference's member countries in the form of the planning and co-ordination of training programmes, the dispatch of experts, the opening of information bureaux and the arrangement of long-term courses in the Council of Europe's member countries for local or regional officials or councillors.

Another highlight in the CLRAE's proceedings was the debate on the activities of the Conference and the Council of Europe. Addressing the Conference on behalf of the chairmanship of the Committee of Ministers, Luis Valente de Oliveira, the Portuguese Minister for Planning and Local and Regional Administration, emphasised the importance of the part the CLRAE could play in the opening up of the countries of Central and Eastern Europe. It was particularly important, he said, to provide those countries with all the experience and knowledge at present available for the purpose of establishing and consolidating autonomous and responsible local structures capable of playing the role which had been performed for many years by the local authorities of Western Europe.

In his statement on the Council of Europe's role in connection with developments in Central and Eastern Europe, Paul Schieder, a

lectivités locales de Pologne, Jerzy Regulski, se sont adressés à la Conférence. Les deux personnalités ont souligné l'importance des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des pouvoirs locaux et ont tenu à dire la contribution que, dans le cadre des réformes législatives entreprises dans leurs pays, la Charte européenne de l'autonomie locale leur a apportée.

Imre Verebelyi a insisté sur l'importance, pour le développement de son pays, d'un équilibre entre les pouvoirs locaux et le pouvoir central. Convaincu de la validité de l'appareil législatif régissant les pouvoirs locaux en Hongrie, il s'est dit néanmoins convaincu de la nécessité pour les dirigeants de son pays de pouvoir disposer de l'expérience des pays d'Europe occidentale pour la mise en œuvre de la loi sur les pouvoirs locaux.

De son côté, Jerzy Regulski a demandé le même type de coopération en rappelant que les municipalités en Pologne ont perdu leur autonomie en 1939 et que l'une des priorités pour son pays est « (...) de rendre aux administrations locales les pouvoirs confisqués par la bureaucratie centralisée (...) »

Dans le cadre de ce débat, différentes formes d'aides ont été proposées par les différents intervenants. La Conférence a, entre autres, souhaité la mise en œuvre rapide d'un programme « Cité démocratique » permettant, par le biais du jumelage ou d'autres formes de coopération, une aide directe de ville à ville. Cette coopération a été souhaitée également comme forme d'assistance technique des pays membres de la Conférence pour la conception et la coordination de programmes de formation, l'envoi d'experts sur place, l'ouverture d'antennes d'information et l'organisation de stages de longue durée dans les pays membres du Conseil de l'Europe destinés aux fonctionnaires ou élus locaux ou régionaux.

Un autre « moment fort » des travaux de la CPLRE a été le débat sur les activités de la Conférence et du Conseil de l'Europe. S'adressant à la Conférence, au nom de la présidence du Comité des Ministres, Luis Valente de Oliveira, ministre du Plan et de l'Administration du territoire du Portugal, a souligné l'importance du rôle que peut jouer la CPLRE dans le cadre de l'ouverture des pays de l'Europe centrale et orientale. « Il importe surtout de mettre à la disposition de ces pays l'ensemble des expériences et des connaissances dont on dispose aujourd'hui, en vue d'instituer et de consolider les structures locales autonomes et responsables, capables de jouer le rôle qui, depuis de nombreuses années, a été assumé par les pouvoirs locaux de l'Europe occidentale » a, entre autres, déclaré le ministre portugais.

Dans son exposé sur le rôle du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'évolution en Europe centrale et orientale, le Vice-Président de l'Assem-

Vice-President of the Parliamentary Assembly, particularly emphasised the action of the Assembly, which had already been visited by many representatives of the countries concerned and whose President, together with various members, had made several official visits there.

The Deputy Secretary General of the Council of Europe, Gaetano Adinolfi, expressed his conviction that the CLRAE had already succeeded in meeting the immediate needs of the East-European countries by establishing links of both direct and indirect co-operation. He also stressed the role the Council could play in the new European geopolitical landscape, where "the Organisation could gradually become the organ of the Greater Europe". With regard to the respective roles of the European Economic Community and the Council of Europe, he looked upon the EEC as a strong and powerful organisation capable of providing an economic response to the East-European countries' needs, while the Council of Europe could provide a genuine political answer to their aspirations by selectively admitting new members.

During the session a round-table discussion was held on the place of local and regional authorities in a federal Europe.

Among the many speakers, the Director-General for Regional Policy of the European Communities, Eneko Landaburu, referred to the Consultative Council of Local and Regional Authorities of the Communities, which symbolised the importance attached by the Commission of the European Communities to genuine co-operation with local councillors.

Another speaker, Catherine Lalumière, the Secretary General of the Council of Europe, expressed the wish for speedy establishment of co-operation between the Conference and the East European countries. She also emphasised the particular acuteness which the forthcoming entry of these new partners would give to certain problems of regular concern to the CLRAE, such as the question of minorities. Nothing had changed, she said, since the beginning of the century in this area; such problems, which had previously been stifled, were re-emerging now that the lid had been removed. The Council of Europe could not dodge these issues, she added, expressing the hope that the CLRAE would contribute to the search for solutions.

Other participants in the round table discussion were Paul Schieder, a Vice-President of the Assembly, Herbert Schnoor, the Minister for the Interior of North Rhine-Westphalia, and Joseph Hofmann, the Chairman of the Consultative Council of Local and Regional Authorities of the Community.

blée parlementaire, Peter Schieder, a particulièrement souligné l'action de l'Assemblée qui a déjà reçu la visite de nombreux représentants de ces pays et dont le Président et différents membres se sont rendus plusieurs fois en visite officielle.

Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Gaetano Adinolfi, a dit sa conviction que la CPLRE a déjà su apporter une réponse aux besoins immédiats des pays de l'Est en établissant des liens de coopération directe et indirecte. Il a tenu également à souligner le rôle que le Conseil peut avoir dans le nouveau paysage géopolitique européen, où «(...) l'Organisation peut progressivement devenir l'organe de la grande Europe (...)». D'autre part, s'interrogeant sur les rôles respectifs de la Communauté économique européenne et du Conseil de l'Europe, il a déclaré voir dans la CEE une organisation forte et puissante pouvant apporter une réponse économique aux besoins des pays de l'Est, alors que le Conseil de l'Europe peut, en ouvrant sélectivement ses portes aux adhésions, donner une véritable réponse politique à leurs aspirations.

Pendant cette session, une table ronde a été également organisée sur «la place des autonomies locales et régionales dans la perspective d'une Europe fédérale». De nombreux orateurs sont intervenus à cette occasion.

Le directeur général de la politique régionale des Communautés européennes, Eneko Landaburu, a évoqué le Conseil consultatif des collectivités locales et régionales de la Communauté qui témoigne de l'intérêt porté par la Commission des Communautés européennes à une coopération véritable avec les élus locaux.

Catherine Lalumière, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a souhaité l'établissement rapide d'une coopération entre la Conférence et les pays de l'Est. Elle a souligné également l'acuité particulière que l'entrée à venir de ces nouveaux partenaires donnerait à certains problèmes qui préoccupent habituellement la CPLRE, tels que la question des minorités. «Rien n'a changé depuis le début du siècle dans cette région (...) Ces problèmes, étouffés jusqu'à présent, resurgissent au moment où le couvercle vient d'être enlevé.» «Le Conseil de l'Europe ne pourra pas se dérober (...)», a poursuivi le Secrétaire Général, «je souhaite que la CPLRE nous aide dans la recherche de solutions.»

A cette table ronde ont également participé Peter Schieder, Vice-Président de l'Assemblée, Herbert Schnoor, ministre de l'Intérieur de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Joseph Hofmann, président du Conseil consultatif des collectivités locales et régionales de la Communauté.

2. Summary of the adopted texts

2.1. *Resolution 210 on the revitalisation of the countryside: local and regional government action*

In this text the CLRAE calls on the governments of the Council of Europe member states to take account of the conclusions of the conference on the revitalisation of the countryside: local and regional government action, held in Vila Real (Portugal) from 17 to 19 May 1989.

Advocating that every endeavour be made to ensure a balance between rural and urban areas, the CLRAE expresses its conviction that "revitalising the countryside will help to remedy one of society's serious problems, not only in member states of the Council of Europe but also in the countries of Eastern Europe, and that the duality and interdependence between rural and urban areas are a common characteristic of our societies and thus bear witness to a common cultural identity".

It accordingly requests the Committee of Ministers of the Council of Europe to create in 1991 a permanent structure providing a channel for co-operation between the national bodies set up as part of the European Campaign for the Countryside. It also asks member governments to retain the national committees set up for the campaign, and urges local and regional authorities to implement the conclusions contained in the final declaration of the Vila Real conference. Lastly, the CLRAE congratulates the Parliamentary Assembly on its work in this field and expresses the wish to continue to co-operate with it, as was done for the Vila Real conference and the Strasbourg hearing on a new management approach for rural areas.

2.2. *Resolution 212 on flood control and the role of local and regional authorities*

This text was adopted in the light of a report analysing the long-term consequences of large-scale schemes for regulating Europe's major watercourses. The alterations made as part of these schemes were initially designed to prevent flooding and at the same time exploit the economic potential of rivers. However, they have had perverse effects because of the technical measures carried out subsequently in order to permit the development of housing and industrialisation. One of the consequences of the proliferation of technical alterations has been to increase the volume of flood water and speed up the flow of flood crests.

In its resolution, the CLRAE appeals to local and regional authorities to ensure that "all possible measures are taken to prevent or reduce flooding hazards", particularly by using natural

2. Résumé des textes adoptés

2.1. *Résolution 210 sur la revitalisation du monde rural: action des collectivités territoriales*

Par ce texte, la Conférence a souhaité affirmer sa volonté de voir prise en compte par les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe la déclaration finale de la Conférence sur «La revitalisation du monde rural et l'action des collectivités territoriales» qui s'est tenue à Vila Real (Portugal) du 17 au 19 mai 1989.

Préconisant que tout soit mis en œuvre pour assurer un équilibre entre la ville et la campagne, la Conférence s'est déclarée convaincue que «(...) la revitalisation du monde rural doit pallier un grave problème de société non seulement dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, mais aussi dans les pays de l'Est et que la dualité et l'interdépendance entre zones rurales et urbaines sont une caractéristique de nos sociétés et portent ainsi témoignage d'une identité culturelle commune».

Elle demande par conséquent au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de créer dès 1991 une structure permanente qui permette l'articulation de la coopération entre les organismes nationaux mis en place dans le cadre de la Campagne européenne pour le monde rural. Il est également demandé aux gouvernements des Etats membres de maintenir les comités nationaux créés pour la campagne et d'exhorter les collectivités territoriales à mettre en œuvre les conclusions contenues dans la déclaration finale de la Conférence de Vila Real. Finalement, la CPLRE félicite l'Assemblée parlementaire pour ses travaux dans ce domaine et exprime le souhait de continuer à coopérer avec elle comme cela a été fait pour la conférence de Vila Real et pour l'audition de Strasbourg sur la nouvelle gestion de l'espace rural.

2.2. *Résolution 212 sur les grandes inondations et le rôle des pouvoirs locaux et régionaux*

Elle a pris connaissance d'un rapport où ont été analysées les conséquences à long terme des grands travaux de régulation de grands cours d'eau européens. Ces aménagements, conçus en un premier temps pour lutter contre les grandes crues et en même temps pour exploiter les potentialités économiques des grands fleuves, ont eu des effets pervers à cause des aménagements techniques entrepris par la suite dans le but de permettre le développement de l'habitat, la multiplication d'implantations industrielles. La multiplication des aménagements, des techniques, a eu entre autres conséquences la modification des crues et notamment leur augmentation en volume et l'augmentation des écoulements des crêtes.

Par sa résolution, la CPLRE fait appel aux communes et autres collectivités pour que soient prises «toutes les mesures possibles pour éviter ou atténuer les conséquences dommageables

flood areas even if that means leaving certain areas undeveloped, and by "taking special measures to allow rain water to seep away, while taking due care to protect groundwater against pollution".

The CLRAE also recommends that member Governments "devise ecologically balanced flood prevention programmes" and "set up national flood relief funds to provide effective aid when unforeseeable flood damage . . . occurs".

Lastly, the CLRAE requests the Committee of Ministers to study the possibility of drawing up a convention on measures to be taken to prevent flooding.

2.3. *Resolution 213 on the contribution of local and regional authorities to the opening towards the Central and East European countries*

In my view, the discussions which the Conference held on topical issues could well be included among the salient events of the session on account of the importance of the subjects dealt with.

The resolution adopted by the Conference incorporated the proposals set out in a report presented by Mr Haegi (Switzerland). Among other things, member Governments are requested to reinforce their financial commitment to co-operation between the Council of Europe and Central and Eastern Europe in the field of local democracy in the form of a "Democratic City" programme. Moreover, the CLRAE emphasises the need to supplement the funds provided by member governments with finance from other sources, such as local and regional credit banks.

Regarding regional transfrontier solidarity as essential, the Conference recommends the setting up of regional transfrontier structures in the East European countries as well as between East and West European countries. For this purpose, it stresses the value of making use of an existing legal instrument, namely the European Outline Convention on Transfrontier Co-operation between Territorial Communities or Authorities, adopted in Madrid on 21 May 1980. And in the same connection it refers to the role that could be played by the centre for transfrontier co-operation already proposed by the CLRAE.

Lastly, convinced of the importance of co-operation with the East European countries at local government level, the CLRAE appeals to the local and regional authorities of Western Europe to engage actively in such co-operation.

des crues», notamment en utilisant les zones naturelles inondables, quitte à renoncer à des opérations d'urbanisation, et en aménageant les possibilités d'infiltration pour l'eau des précipitations en fonction des risques de pollution de la nappe phréatique.

La CPLRE recommande enfin aux gouvernements des Etats membres «d'élaborer des programmes de protection contre les crues en respectant l'environnement (...) et de créer des fonds nationaux destinés à venir en aide aux victimes des dégâts imprévisibles pouvant résulter des crues (...)».

La CPLRE demande finalement au Comité des Ministres d'étudier la possibilité de préparer une convention sur les mesures à prendre pour éviter les inondations.

2.3. *Résolution 213 sur la contribution des collectivités locales et régionales à la politique d'ouverture vers les pays de l'Europe centrale et orientale*

Votre rapporteur a estimé que — étant donné l'importance de la question — la partie des travaux de la session consacrée aux questions d'actualité devait figurer dans la partie consacrée aux événements importants de la session.

En ce qui concerne la résolution adoptée, celle-ci a repris les propositions formulées dans le rapport présenté par M. Haegi (Suisse). Il est notamment demandé aux gouvernements de renforcer leur engagement financier pour la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Europe centrale et de l'Est dans le domaine de la démocratie locale sous forme d'un programme «Cité démocratique». D'autre part, la CPLRE s'estime convaincue de la nécessité de compléter le financement assuré par les gouvernements par d'autres sources de financement comme les banques de crédit communal et régional.

La Conférence estime indispensable la solidarité régionale transfrontalière, souhaite que la mise en place de structures de coopération régionale transfrontalière dans les pays de l'Est ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest soit encouragée. Pour ce faire, elle insiste sur l'utilité d'exploiter l'instrument juridique existant qu'est la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, adoptée le 21 mai 1980 à Madrid. A cet effet, elle rappelle le rôle que pourrait jouer le centre pour la coopération transfrontalière déjà proposé par la CPLRE.

Convaincue de l'importance d'une coopération active avec les pays de l'Est au niveau des collectivités locales, la CPLRE lance finalement un appel aux collectivités locales et régionales de l'Europe de l'Ouest pour qu'elles s'engagent activement dans cette action de coopération.

2.4. *Resolution 214 on the activities report of the Conference (1989-90) and on the follow-up given to the resolutions of the Conference by the Committee of Ministers and by the Parliamentary Assembly*

Mr J. Morgan, who was president of the Conference during the period concerned, submitted the inter-sessional activity report for 1989-90. The report outlined the activities of the CLRAE's various committees as well as the co-operation conducted with other Council of Europe organs, such as the Parliamentary Assembly and the ministerial conferences, and with other international organisations.

In the resolution adopted at the end of the debate on this subject, the Conference expresses its wish to implement its objectives more effectively as well as the need to increase its scope for participating in the Council of Europe's work programme as a whole. It accordingly invites the Council's Secretary General to seek ways and means of improving and speeding up the procedure for examining its proposals and of linking the Conference more directly with the Committee of Ministers as well as with the various steering committees, *ad hoc* committees and ministerial conferences.

2.5. *Resolution 217 on the impact of the completion of the internal market on local and regional autonomy*

This subject was dealt with in a multidisciplinary debate to which several committees contributed.

The various speakers repeatedly emphasised all the risks which the completion of the Single Market might entail for local and regional authorities, which were increasingly being subjected to Community legislation and policies without having any real opportunity to take part in their preparation. Furthermore, the completion of the Single Market was liable to involve an increase in bureaucracy, have adverse effects on environment protection, give rise to "social dumping" and reduce cultural diversity.

In its resolution the CLRAE calls on the Community institutions to take account of the principles of the European Charter for Local Self-Government in Community law, support the development of transfrontier co-operation between local and regional authorities and ensure that small and medium-sized firms receive regional aid on a priority basis. The Conference also requests the European Communities to develop their regional planning activities in close consultation with

2.4. *Résolution 214 sur le rapport sur les activités de la Conférence (1989-1990) et les suites réservées aux résolutions de la Conférence par le Comité des Ministres et par l'Assemblée parlementaire*

Le président en exercice pendant la période considérée, M. J. Morgan, a soumis le rapport d'activité pour la période 1989-1990 de la Conférence. Dans le cadre de ce rapport ont été présentées les activités des différentes commissions de la CPLRE ainsi que la coopération avec les autres organes du Conseil de l'Europe, comme l'Assemblée parlementaire ou les conférences ministérielles, et les autres organisations internationales.

Par la résolution adoptée à l'issue du débat consacré à cette question, la Conférence a fait état de son souci de mettre en œuvre de façon plus efficace la réalisation de ses objectifs et de la nécessité à ses yeux de renforcer les possibilités de participation de la CPLRE à l'ensemble du programme de travail du Conseil de l'Europe. Elle invite dans cet esprit le Secrétaire Général de l'Organisation à rechercher les voies et les moyens d'améliorer et d'accélérer la procédure d'examen de ses propositions et d'établir des liens plus directs entre la CPLRE et le Comité des Ministres, les comités directeurs, les comités *ad hoc*, les conférences ministérielles...

2.5. *Résolution 217 sur les effets de l'achèvement du marché intérieur sur l'autonomie locale et régionale*

Cette question a fait l'objet d'un débat multidisciplinaire au cours duquel ont été présentées plusieurs contributions de différentes commissions.

Au cours des différentes interventions, l'ensemble des risques que pouvait présenter l'achèvement du Marché unique pour les pouvoirs locaux et régionaux a été souvent souligné. Ceux-ci subissent, en effet, de plus en plus les conséquences de la législation et des politiques communautaires sans véritable possibilité de participation à leur élaboration. De plus, l'achèvement du Marché unique risque d'entraîner un accroissement de la bureaucratie, des répercussions négatives sur la protection de l'environnement, le *dumping* social et une diminution du pluralisme culturel.

Dans sa résolution, la CPLRE demande aux institutions communautaires de tenir compte dans le droit communautaire des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, de soutenir les développements de la coopération transfrontalière entre collectivités locales et régionales et de faire bénéficier en priorité les petites et moyennes entreprises des aides à finalités régionales. D'autre part, la Conférence demande également aux Communautés européennes de développer

regional authorities and the appropriate Council of Europe bodies. Being also concerned with environmental problems, which cannot be confined to the Europe of the Twelve, it asks the institutions of the European Communities to take, in co-operation with the Council of Europe, "the appropriate initiatives with a view to promoting the setting up of a 'European environmental area' as an indispensable complement to the 1992 internal market, so as to avoid standardising European regulations in the environmental and public health field at the lowest common denominator".

Lastly, the Conference asks the Governments and Parliaments of the EEC member states "to make all the necessary arrangements to ensure the participation of local and regional authorities in the formulation and implementation of the European Communities' policies at the national level".

Conclusions

The Conference's 25th Session may be regarded as one of its most important ones for two reasons: the topicality of its debates and the status of the speakers. Both the debate on relations with the East-European countries and the debate on the impact of the Single Market on local and regional autonomy clearly showed the Conference's desire to play a full part in the geopolitical transformations under way and contribute to the construction of the "New Europe" that will result from the 1992 area and the open-door policy towards the countries of Central and Eastern Europe.

The Parliamentary Assembly cannot but welcome this commitment, which will naturally lend support to its own efforts in the same direction and help to consolidate the Council of Europe's role in the process of European construction based on democracy and respect for human rights.

Reporting committee: Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: Doc. 6197 and Reference No. 1672 of 21 March 1990.

Draft opinion unanimously adopted by the committee on 31 May 1990.

Members of the committee: MM. Cuatrecasas (*Chairman*), Holst (*Vice-Chairman*), Ruffy (*Vice-Chairman*), Adriaenssens, Agustsson, Ahrens, Alemyr, Anastosopoulos, Mrs Aure, MM. Balligand, Benassi (*Alternate: Parisi*), Büchel, Cauwenberghs, Dimmer, Erdem, Eversdijk, Feldmann, Frendo, Hardy (*Alternate: Thompson*), Mrs. Hilpelä, MM. O. Johansson, Jung, Kalemli, Lord Kinnoull, MM. Konecny, Konstantopoulos, Lanner, José Marques, Morley, Lord Newall, MM. Pedregosa, Petitpierre, Pinto, Pistre, Rubner, Triglia, Tummers, Zierer.

N.B. The names of the members who took part in the vote are printed in italics.

See Opinion No. 150 (Standing Committee, 3 July 1990).

leurs activités en matière d'aménagement du territoire en étroite concertation avec les autorités régionales et les instances compétentes du Conseil de l'Europe. Soucieuse également des problèmes d'environnement qui ne peuvent se limiter à l'Europe des Douze, elle demande de prendre, en coopération avec le Conseil de l'Europe, «les initiatives appropriées pour la mise en place d'un espace européen de l'environnement, complément indispensable au Marché unique de 1992, afin d'éviter que l'harmonisation de la réglementation européenne dans le domaine de l'environnement et de la santé publique se fasse au niveau commun le plus bas».

Aux parlements et gouvernements des Etats membres de la CEE, elle demande de «renforcer, autant que faire se peut, la participation des collectivités territoriales à la formulation et à la mise en œuvre des politiques communautaires au niveau national».

Conclusions

La 25^e Session de la Conférence peut être considérée comme une des plus importantes et ceci pour deux raisons: pour l'actualité de ses débats et pour la qualité de la participation. Le débat sur les relations avec les pays de l'Est comme le débat sur les conséquences du Marché unique sur l'autonomie des collectivités locales montrent bien le souci de la Conférence de participer pleinement aux mutations géopolitiques actuelles et de donner sa contribution à la construction de la «Nouvelle Europe» qui résultera de l'espace de 1992 et de l'ouverture aux pays de l'Europe centrale et orientale.

L'Assemblée parlementaire ne peut que se féliciter de cet engagement qui ne peut que renforcer l'action qu'elle-même a entreprise dans ce sens et contribuer à affirmer le rôle du Conseil de l'Europe dans la construction européenne fondée sur la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Commission chargée du rapport: commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: Doc. 6197 et Renvoi n° 1672 du 21 mars 1990.

Projet d'avis adopté à l'unanimité par la commission le 31 mai 1990.

Membres de la commission: MM. Cuatrecasas (*Président*), Holst (*Vice-Président*), Ruffy (*Vice-Président*), Adriaenssens, Agustsson, Ahrens, Alemyr, Anastosopoulos, M^{me} Aure, MM. Balligand, Benassi (*Remplaçant: Parisi*), Büchel, Cauwenberghs, Dimmer, Erdem, Eversdijk, Feldmann, Frendo, Hardy (*Remplaçant: Thompson*), M^{me} Hilpelä, MM. O. Johansson, Jung, Kalemli, Lord Kinnoull, MM. Konecny, Konstantopoulos, Lanner, José Marques, Morley, Lord Newall, MM. Pedregosa, Petitpierre, Pinto, Pistre, Rubner, Triglia, Tummers, Zierer.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir Avis n° 150 (Commission Permanente, 3 juillet 1990).